



## Le Saint-Siège

---

**LETTRE DU PAPE PIE XII  
À M. CHARLES FLORY,  
PRÉSIDENT DES SEMAINES SOCIALES DE FRANCE\***

*À notre cher fils Charles Flory, Président des Semaines Sociales de France.*

C'est un geste bien touchant, que vous avez filialement accompli, lors de votre dernier voyage à Rome, en déposant entre Nos mains le compte-rendu de la Semaine Sociale de Toulouse. L'œuvre que vous repreniez, juste au lendemain de la guerre, n'allait pas sans difficultés; mais Nous connaissons le zèle et la compétence des catholiques sociaux réunis dans la métropole Languedocienne, autour du courageux Prélat, que Nous eûmes la consolation d'élever à la dignité cardinalice, et Nous constatons aujourd'hui, en feuilletant cet important recueil de vos travaux toulousains, que ne furent pas vains, bien au contraire, les espoirs que Nous mêmes en vous et en vos collègues, qu'il Nous plaît de féliciter et de bénir à nouveau.

Nous voyons dans les travaux de vos nouvelles assises, qui se tiendront, cette fois, dans la capitale Alsacienne, comme le complément et le prolongement de la Semaine Sociale de Toulouse, dans un cadre et une atmosphère, où puissent s'accomplir les justes réformes sociales et s'épanouir les institutions postulées par un plus grand besoin de vraie liberté.

Vous étudierez donc à cet effet les divers problèmes de la communauté nationale, non pas entendue, comme l'ont voulu certains philosophes d'inspiration positiviste et anti-intellectualiste, dans le sens d'une collectivité, où les impulsions instinctives et les passions grégaires obscurcissent les caractères rationnels, juridique et moraux de toute vraie société, mais uniquement pour mieux faire ressortir tout ce qu'un pays — surtout quand il s'agit d'un pays comme la France et d'un peuple tel que la *nobilissima Gallorum gens* — comporte de légitimes diversités dans son unité nécessaire, de spontanéité aussi et de libre consentement, de don mutuel au sein de cette famille élargie et transcendante qu'est la patrie. Ce terme de communauté, ainsi compris, n'a-t-il pas d'ailleurs une saveur spécifiquement chrétienne, et l'Église primitive elle-même ne l'a-t-elle pas consacré ? Comment enfin ne verrait-on pas dans l'Institution divinement fondée par N. S. Jésus-Christ un incomparable exemplaire, dont les sociétés d'ordre humain elles-mêmes ne trouveraient qu'avantage à s'inspirer ? Rien d'étonnant à cela, l'Église

étant le modèle de toute vie sociale précisément par le fait qu'elle a sauvé la véritable valeur de la personne humaine de la dégradation où l'avaient reléguée les philosophies et les mœurs païennes et que, dans cette même personne humaine créée à l'image de Dieu, elle reconnaît et défend la racine et la fin de toute vie sociale.

Vous ne sauriez trop dégager et affirmer ces grandes vérités, qui doivent présider à l'édification du corps social, alors que relèvent la tête des systèmes exacerbés jusqu'aux prétentions totalitaires en tous domaines, sans autre idéal qu'un égoïsme collectif et sans autre expression qu'un étatsisme omnipotent, s'asservissant les individus comme des pions sur l'échiquier politique ou des numéros dans les calculs économiques. Il est inadmissible qu'un chrétien, fût-ce en vue de maintenir le contact avec ceux qui sont dans l'erreur, se compromette le moins du monde avec l'erreur elle-même. Ce contact ne manquera d'ailleurs pas de s'établir et de se maintenir entre les chrétiens qui usent loyalement et humblement des prérogatives de la vérité et les autres qui, loyalement et humblement aussi, cherchent la vérité.

Un esprit communautaire de bon aloi doit donc informer les membres de la collectivité nationale, comme il informe naturellement les membres de cette cellule-mère qu'est la famille. C'est à cette condition seulement qu'on y verra prospérer les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, dont veulent se réclamer les démocraties modernes, mais qui, sous peine des pires contrefaçons, doivent être entendus, cela va sans dire, comme les entendent le droit naturel, la loi évangélique et la tradition chrétienne, qui en sont à la fois — et eux seuls — les inspireurs et interprètes authentiques.

Cette remarque s'applique, par exemple, au cas particulier qui vous intéresse en ce moment : la nationalisation des entreprises. Nos Prédécesseurs et Nous-même avons plus d'une fois touché le côté moral de cette mesure. Or, il est pourtant évident que, au lieu d'atténuer le caractère mécanique de la vie et du travail en commun, cette nationalisation, même quand elle est licite, risque plutôt de l'accentuer encore et que, par conséquent, le profit qu'elle apporte au bénéfice d'une vraie communauté, telle que vous l'entendez, est fort sujet à caution. Nous estimons que l'institution d'associations ou unités corporatives, dans toutes les branches de l'économie nationale, serait bien plus avantageuse à la fin que vous poursuivez, plus avantageuse en même temps au meilleur rendement des entreprises. En tout cas, cela vaut certainement partout où, jusqu'à présent, la concentration des entreprises et la disparition des petits producteurs autonomes ne jouaient qu'en faveur du capital et non de l'économie sociale. Aucun doute d'ailleurs que, dans les circonstances actuelles, la forme corporative de la vie sociale et spécialement de la vie économique favorise pratiquement la doctrine chrétienne concernant la personne, la communauté, le travail et la propriété privée.

Il n'est donc pas indifférent, aujourd'hui moins que jamais, d'inventorier les conditions d'une telle communauté nationale, vivante et forte, non exclusive, certes, ni niveleuse des légitimes autonomies, mais respectueuse de tous les droits et ouverte sur cette communauté plus vaste

qu'est l'humanité.

Strasbourg, où la vie universitaire et catholique a toujours été en honneur, et dont la position géographique elle-même n'est pas sans accroître son heureuse influence jusque sur les pays et les peuples, que baignent les eaux du Rhin, Strasbourg se prêtera particulièrement bien à cet enseignement de lumière et de paix. Il n'est pas jusqu'à la haute flèche de sa fameuse cathédrale qui ne Nous paraisse, à cette occasion, comme le point de ralliement de tous les hommes de bonne volonté, pour l'élaboration d'une juste et pacifique communauté nationale et internationale.

La Semaine Sociale de Strasbourg, sous l'égide d'un Évêque, en qui revivent la fermeté de caractère et la bonté d'âme du vénéré et regretté Monseigneur Ruch, contribuera efficacement à remettre, à cet égard, de l'ordre dans les esprits et de la charité dans les cœurs. L'Alsace, terre de bon sens et de solides vertus, méritait bien de voir ce monument de sagesse chrétienne s'élever de son sol généreux, où confluera, en l'occurrence, une pléiade de professeurs et de techniciens, d'hommes politiques et d'hommes d'œuvres, auxquels Nous envoyons de tout cœur, ainsi qu'à leurs nombreux et fervents disciples, et par dessus tout à la Commission des Semaines Sociales de France et aux membres de la hiérarchie, qui ne ménageront pas sur un si important sujet leurs précieux conseils, comme gage de fécond travail et de surnaturel succès, la Bénédiction apostolique.

*Du Vatican, le 10 juillet 1946.*

## PIUS PP. XII

---

\* *Discours et Messages-radio de S.S. Pie XII, VIII,*

Huitième année de pontificat, 2 mars 1946 - 1er mars 1947, pp. 455-458

Typographie Polyglotte Vaticane

---